



Difference d'indemnisation du salarié entre 2 plans sociaux

Par **Iheveder**, le **11/03/2010** à **19:02**

Bonjour,

je suis partie de mon entreprise il y a 2 ans et demi dans le cadre d'un PSE. aujourd'hui mon ancienne entreprise fait un nouveau plan social et les indemnités de départ son presque 3 fois superieur à ce que moi j'ai touché. je trouve cela anormal et complètement injuste. puis je faire quelquechose ? a qui puis je m'adresser.
d'avance merci

Par **Cornil**, le **14/03/2010** à **16:47**

Bonsoir "Iheveder"

Injuste moralement, certes et je comprends ton indignation.

Malheureusement je ne vois guère la possibilité juridique d'un recours pour toi, aucune règle de droit à ma connaissance n'imposant la continuité des indemnités versées aux salariés dans le cadre de PSE successifs, ni ne limitant leur variation, dans un sens comme l'autre d'ailleurs, sous réserve des minima légaux et/ou conventionnels.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima

d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)